

Registre foncier : registre tronqué ?**18.02.2014**

Dernier office cantonal en Ville du Locle -hormis la police-, l'antenne du registre foncier des Montagnes semble destinée rejoindre, comme tant d'autres par le passé, les différents services du Littoral neuchâtelois.

En comparaison avec le site du bas (en terme de délai), cet office est pourtant, à notre connaissance, relativement efficient. Par ailleurs, celui-ci offre une prestation de proximité, permettant de faciliter les investissements, tant pour les propriétaires, les collectivités publiques que pour les différents mandataires (notaires, architectes, ingénieurs, bureaux techniques,...), dans une région où l'Etat relève le plus souvent d'une simple abstraction.

Pour rappel, l'ensemble des collaborateurs de ce service habitent dans les Montagnes et contribuent à l'économie endogène (loyer, consommation, retour fiscal,...) de la région. L'établissement de services dans les régions des Montagnes et du Val-de-Travers limite par ailleurs les risques de pertes fiscales résultant de collaborateurs, rémunérés par la population neuchâteloise, s'établissant dans d'autres cantons. De plus, ces mêmes régions, de part leurs loyers attractifs, peuvent contribuer à la maîtrise des charges de l'Etat Il est à noter que, selon nos informations, les espaces disponibles pour la concentration de ces prestations ne sont pas garanties.

Corrélié à l'augmentation des charges structurelles de l'Etat, le processus de concentration La mise en place des guichets sociaux régionaux, portes d'entrée de cinq prestations cantonales, pouvaient laisser supposer une prise de conscience de la situation passée. qui avait prévalu dans la plupart des dossiers passés a fragilisé la mise en place de condition-cadre pour le développement de prestations dans le canton, d'une diversification des activités économiques (en terme d'implantation du secteur tertiaire notamment dans les régions) et d'optimisation fiscale. Vous l'aurez compris, cette nouvelle décision, si elle se confirme, n'est tout bonnement pas admissible.

Au lendemain des bonnes intentions qui avaient prévalu lors du traitement du rapport sur la cohésion cantonale, qu'advient-il du registre foncier des Montagnes neuchâtelaises?

Signataires : Cédric Dupraz, Fabien Fivaz, Théo Bregnard, Armin Kapetanovic, François Konrad, Martha Zurita, Daniel Ziegler.